



INFORMATIONS IMPORTANTES

Séances d'affectation - Services directs aux élèves 2023-2024

Les Services des ressources humaines, suite à des discussions avec le SSEPI, ont établi les dates et le mode de fonctionnement pour les séances d'affectation pour l'année scolaire 2023-2024. Encore une fois cette année, les séances se dérouleront par corps d'emploi. **Prenez note que la séance qui a généralement lieu au mois d'août, se déroulera cette année le 6 juillet 2023.** Cette façon de faire permettra au personnel des listes rose, jaune et bleu de connaître leur affectation au début des vacances et d'avoir une gestion plus efficace des remplacements au retour en août.

Dates à retenir :

8 juin 2023 : Séance d'information en **présentiel** en vue du processus d'affectation. Les modalités vous seront communiquées environ un mois avant.

27-28 juin 2023 : Séances d'affectations **virtuelles** pour les salariés réguliers (permanents et non-permanents) des corps d'emploi dans l'ordre suivants. L'horaire vous sera envoyé ultérieurement :

- ✓ Technicien en travail social (TTS)
- ✓ Technicien en éducation spécialisée (TES)
- ✓ Technicien en service de garde (TSG)
- ✓ Éducateur en service de garde, classe principale
- ✓ Éducateur en service de garde
- ✓ Préposé aux élèves handicapés (PEH)

CHANGEMENT IMPORTANT

6 JUILLET 2023 : Séance d'affectation **en présentiel** à l'école secondaire **Daniel Johnson** pour l'ensemble des salariés dans l'ordre suivant :

- ✓ Salariés réguliers* (cartons blancs) *Il est à noter que les salariés réguliers se présentant à cette séance n'auront un droit de parole que sur les postes nouvellement créés depuis la séance des 27-28 juin 2023.
- ✓ Salariés ayant 1820 heures et plus sur la liste rose au 1^{er} janvier 2023 (cartons roses)
- ✓ Salariés visés par le chapitre 10 inscrits sur la liste et ayant complété la période de probation (Surveillants d'élèves préqualifiés avec 292 heures et plus (cartons jaunes)
- ✓ Salariés ayant moins de 1820 heures sur la liste rose au 1^{er} janvier 2023 (cartons bleus)
- ✓ Salariés réguliers voulant se choisir une affectation temporaire pour l'année (Clause 7-1.27)

Soyez assurés que de plus amples informations quant à l'horaire vous seront communiquées dans les meilleurs délais par votre courriel CSSPI ainsi que via le Portail employé (Services des Ressources humaines/Documents/séances d'affectation/2023-2024). C'est d'ailleurs à cet endroit que vous retrouverez la documentation nécessaire à votre participation aux séances telle que :

- ✓ Guide pour les séances en mode virtuel
- ✓ Liste des postes vacants
- ✓ Liste d'ancienneté
- ✓ # de cocarde
- ✓ etc.
- ✓

****IMPORTANT****

Nous en profitons pour vous demander de valider que vous avez bien accès à votre courriel CSSPI puisque toutes les informations importantes et lien Zoom pour accéder aux séances (des 27 et 28 juin) vous seront acheminé à cette adresse. Advenant le cas où vous avez de la difficulté à y accéder ou avez besoin de support, nous vous invitons à communiquer rapidement avec le soutien informatique au 514-642-9520 poste 17777, option 8.

Jessica Deschênes, CRHA

Directrice adjointe - Services des ressources humaines